

Centenaire du collège des Parcs à Neuchâtel

Un événement exceptionnel aura lieu les 23, 24 et 25 mai 2014. En effet, durant ces trois jours de liesse, le Collège des Parcs soufflera ses 100 bougies!

Ce sera l'occasion rêvée pour tous de revisiter le collège, de revoir les anciens élèves et enseignants, d'assister à des conférences historiques, de visiter l'exposition qui sera mise sur pied par les enseignants actuels et de vivre beaucoup d'autres agréables moments, pour petits et grands. Vous pouvez donc déjà réserver les dates!

Le blog du centenaire est aussi ouvert:

www.blogs.rpn.ch/10oparcs. Merci à tous ceux qui nous fourniront des photographies de classe ou d'autres documents, des informations ou des anecdotes, toutes décennies confondues, afin d'alimenter ce blog et la future exposition. Contact:

10oparcs@gmail.com ou 032 846 26 12 ou Comité Centenaire, c/o M. Denzler, rue de la Cure 12, 2022 Bevaix. Au plaisir de vous y rencontrer en 2014! (mg)

Qui a dit?*

1. «M. Marguet l'a toujours dans son paletot (le memento de statistique scolaire).»
2. «Il s'agit de rencontres courtes, individuelles et dynamiques entre jeunes qui

cherchent à confirmer leur choix de formation et patrons de la région en recherche d'apprentis. Lors de chaque tête-à-tête, l'employeur potentiel dispose de dix minutes pour présenter les avantages de son entreprise et des postes d'apprentis-sages qu'il met sur le marché. Lors des dix minutes suivantes, c'est au jeune de faire la promotion de ses qualités et de sa motivation et, éventuellement, de déposer son CV.»

3. «Au niveau qualitatif, un livre autopublié n'aura pas été relu par un professionnel, retravaillé, amélioré. En un mot, il n'aura pas été édité: Il ne faut pas oublier qu'éditeur, c'est un métier, et qu'il y a un immense travail derrière une publication.»

* Réponse du quiz précédent: Jean-Claude Marguet

Statistiques de l'école neuchâteloise en 2013-2014

Les statistiques de l'école neuchâteloise sont disponibles ici: www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/scolaireformation/Documents/Memento/Memento1314.pdf Les statistiques scolaires du canton de Neuchâtel sont produites par le service de statistique (STAT), qui travaille en étroite collaboration avec l'Office de l'information scolaire et de l'organi-

sation (OISO) pour les données de la scolarité obligatoire, et avec le Service des formations post-obligatoires (SFPO) pour les données de la formation professionnelle, des maturités et de la formation supérieure. (com./réd.)

Conférence: Le modèle chinois est-il viable?



© web

La Chine peut être fière des progrès économiques et sociaux enregistrés au cours des 30 dernières années. Forte d'une nouvelle équipe de dirigeants, elle commence toutefois à s'interroger sur le caractère durable de son modèle de développement. Pragmatique, elle est disposée à observer des pratiques étrangères et même à en tirer des enseignements. Mais elle refuse obstinément de se laisser dicter par d'autres le rythme des réformes ou la voie à suivre. La Chine nous administre une leçon d'ouverture graduelle, souveraine et contrôlée. Blaise Godet a été ambassadeur en Chine, en Corée du Nord et en Mongolie de 2008 à 2012. Depuis,

il conseille deux compagnies suisses actives dans les secteurs des matières premières et de l'horlogerie. Jeudi 16 janvier 2014, 20h15, Club 44, Serre 64, 2300 La Chaux-de-Fonds, www.club-44.ch. (com./réd.)

Conférence: Dans le grand collisionneur du CERN



© web

Quelles sont les raisons pour lesquelles le laboratoire du CERN a engagé toutes ses forces dans le projet du plus grand et complexe accélérateur de particules jamais imaginé? Après cette conférence, des termes comme «supraconductivité», «rayonnement synchrotron», «chromodynamique quantique» ou «Boson de Higgs» deviendront plus familiers.

Mario Campanelli a notamment travaillé comme chercheur à l'ETHZ et à l'Université de Genève. Passionné entre autres choses d'histoire et de philosophie des sciences, il est depuis plusieurs années guide et conférencier au CERN. Jeudi 23 janvier 2014, 20h15, Club 44.

(com./réd.)

Conférence: Ce qu'il reste des mots



Le 13 mars 2012, à Sierre, vingt-deux enfants décèdent dans un accident d'autocar. Le véhicule était en parfait état, le chauffeur, sobre, respectait les limitations de vitesse, la chaussée était sèche et bien entretenue. Nulle erreur humaine ne permet de comprendre le drame. Aucun coupable, aucune explication. La situation est tout bonnement intolérable pour l'esprit. Matthieu Mégevand a donc initié une quête philosophique et romanesque pour ne pas s'avouer vaincu. Un parcours d'écriture vertigineux qui confronte les terres de l'indicible au besoin de donner un sens.

Matthieu Mégevand a travaillé comme journaliste pour *Le Monde des religions*. Il a publié un premier recueil de nouvelles, *Jardin secret*, en 2007, puis un roman, *Les deux aveugles de Jéricho* en

2011. En 2013 a paru *Ce qu'il reste des mots* aux éditions Fayard. Jeudi 30 janvier 2014, 20h15, Club 44. (com./fréd.)

Etonnements Où l'on apprend...

... qu'un cercle scolaire peut salarier un journaliste pour accompagner des élèves dans la production d'un journal scolaire, encarté, à un tarif préférentiel (mais à un certain tarif tout de même...) dans la feuille d'information régionale.

... qu'un centre d'un autre cercle (et non le cercle entier) peut financer l'acquisition d'une ressource complémentaire à un moyen d'enseignement officiel (un cahier d'exercices de français édité par l'Etat de Genève, de peu d'intérêt pédagogique mais dont une direction a jugé qu'il semblait répondre à la demande de certains enseignants du centre dont elle assure la gestion).

... que... (liste à compléter avec tes propres observations, ô lecteur attentif et compagnon d'étonnements). (sl)

C'est du béton

Le fonds Juracime² finance des échanges linguistiques pour des élèves du centre des Deux-Thielles. Historiquement, le fondateur (et mé-

cène) «était un grand amoureux de la langue de Molière³». Aujourd'hui, des enseignants témoignent. «Les élèves nous disent souvent que, grâce à ce camp, ils ont appris à aimer l'allemand.» Euh... (sl)

² Cimetière installée à Cornaux
³ Dans *l'Impex* du 18 novembre 2013.

Journée syndicale 2013



La Journée 2013 à Saint-Aubin a connu un grand succès.

Le Comité cantonal a recueilli des échos favorables et tient à son tour à remercier les participants.

La participation de notre conseillère d'Etat **Mme Maire-Hefti** a été appréciée, même si elle s'est un peu emmêlé les pinceaux dans ses statistiques. L'échange avec l'assemblée a été franc, décontracté et cordial, et nous l'en remercions.



Enfin, la projection du film *Tableau noir* a été un grand moment, à la fois drôle et émouvant.

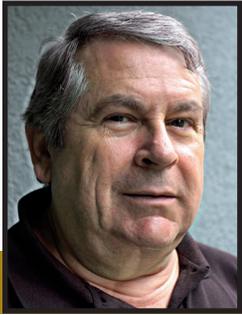
La Journée 2014 aura lieu une semaine plus tard, le mercredi 19 novembre, probablement dans le district de Neuchâtel. (pg)

Mesures salariales 2014

Lors d'une rencontre de la dernière chance, le lundi 25 novembre, tout le monde pensait avoir trouvé un terrain d'entente entre les propositions du Conseil d'Etat et les concessions admises par les syndicats. Hélas! on a appris trois jours plus tard que le SSP-RN avait finalement signifié son désaccord. Selon la lecture du Conseil d'Etat, la convention du 21 juin 2006 le liant avec les associations du personnel impose une prise de position unanime et, par conséquent, il considère qu'il n'y a pas d'accord.

Au moment de la parution de ce texte, vous saurez de quelle manière la fonction publique aura été traitée par le Grand Conseil lors de sa session de décembre. Une chose est sûre, la tâche du Conseil d'Etat en aura été compliquée. Espérons qu'il aura pu en limiter les conséquences.

(pg)



Célèbre loin à la ronde pour son mode de financement inique¹, la situation de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public offre la possibilité de prendre un instantané de la santé du corps enseignant neuchâtelois... et le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est plutôt préoccupant en ce moment.

Pierre Graber

Une caisse de remplacement aux soins intensifs

► Le Comité de la caisse de remplacement s'est réuni le 20 novembre, la séance prévue le 6 mai ayant été annulée par Philippe Gnaegi à la suite de sa non-réélection. Le report de la rencontre a au moins permis de prendre conscience de l'évolution fulgurante des cas de maladie au sein du corps enseignant neuchâtelois.

Alors que les comptes des années 2011 et 2012 s'étaient soldés par des déficits de l'ordre de Fr. 250'000.– chaque fois, il est d'ores et déjà acquis que l'excédent de charges sera triplé en 2013, engloutissant le solde de la réserve.

Tant que la justice n'aura pas dénoncé le système actuel et contraint les employeurs à prendre en charge intégralement les coûts des remplacements, la conséquence de l'évolution spectaculaire des cas de maladie est une hausse du taux de cotisation, qui passera au total à 1,68% en 2014, dont 0,56% à la charge des enseignants.

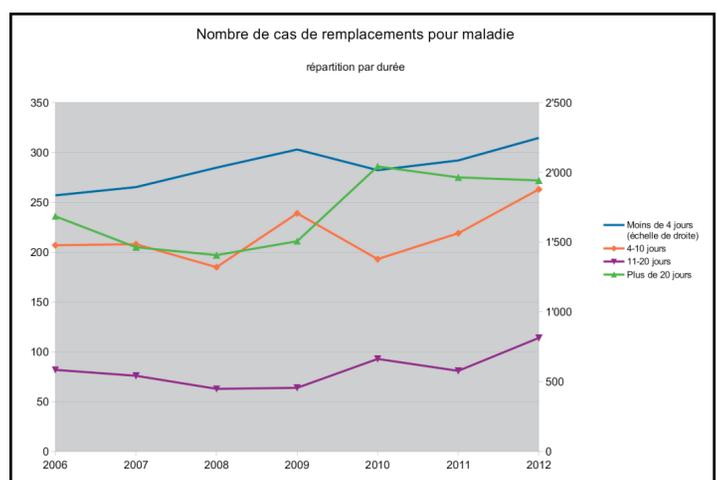
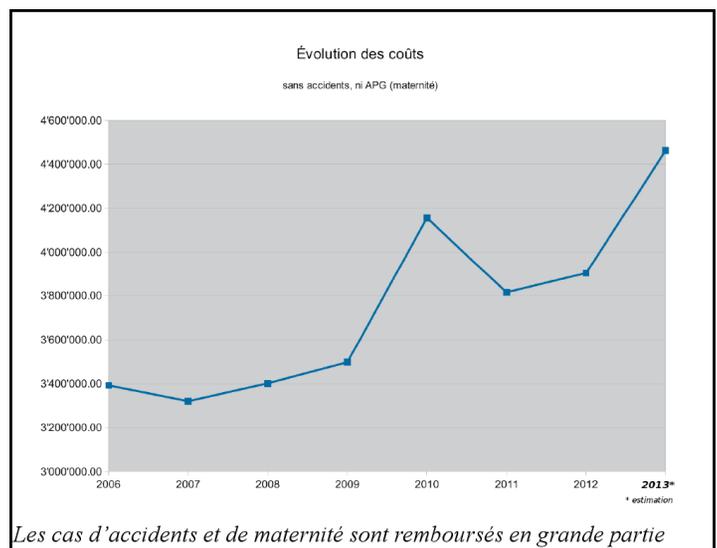
Un corps enseignant mal en point

La forte progression des cas de maladie parmi le corps enseignant doit d'autant plus nous inquiéter que sa population est en baisse².

Sur le graphique ci-contre (qui ne prend pas 2013 en compte), on observe que les cas de toutes les durées d'absence sont à la hausse.

Le Comité de la caisse de remplacement a décidé de procéder à une enquête pour être en mesure de comprendre le phénomène. Dans la situation actuelle, la caisse a connaissance des certificats médicaux d'arrêt de travail, mais n'en connaît pas la justification.

Sans anticiper sur les conclusions de l'enquête à venir, on peut formuler quelques hypothèses. Le premier élément tient au vieillissement du corps enseignant, dont une part importante approche de l'âge de la retraite (qui ne se souvient de la pyramide des âges brandie par M. Marguet en diverses occasions?). La baisse du nombre d'assurés, alors que le nombre de classes reste à peu près constant, semble indiquer qu'une bonne part des enseignant-e-s engagé-e-s à temps partiel a



accru son taux de travail et est donc plus exposée qu'auparavant à l'épuisement professionnel.

A ce contexte général assez évident, il faut évidemment ajouter la dégradation permanente des conditions de travail: effectifs plus lourds (arrêtons une bonne fois de parler de moyennes), multiplication des cas d'intégration d'élèves à besoins éducatifs particuliers (avec les réseaux qui l'accompagnent souvent), accroissement des exigences administratives, répartition toujours plus fréquente des élèves dans des classes multidegrés, attentes des parents d'élèves qui oublient parfois que l'enseignant-e a tout un groupe à gérer et qu'il n'est pas au service exclusif de leur enfant, etc.

La difficulté qu'ont les directions de centre à proposer des remplaçant-e-s compétent-e-s incite aussi trop souvent les enseignant-e-s à poursuivre leur tâche malgré les difficultés qui imposeraient une pause, cela souvent au prix d'une *casse* très douloureuse quelque temps plus tard.

Agir sans délai

L'électrochoc causé par les perspectives très sombres pour la caisse de remplacement en 2013 doit amener les autorités à se préoccuper dès aujourd'hui des conditions de travail et du statut des enseignant-e-s de notre canton. Si, comme c'est devenu une habitude, on attend les conclusions d'un groupe de travail créé à l'issue de l'enquête prévue, on aura laissé un nombre toujours croissant de femmes et d'hommes atteindre le point de rupture aux conséquences infiniment plus graves que les coûts engendrés par les nécessaires adaptations du système.

Et le plus beau métier du monde ne fera bientôt plus rêver les jeunes gens de notre coin de pays! ●

¹ Les enseignant-e-s neuchâtelais-e-s doivent être les seul-e-s du pays dont l'employeur n'assume pas intégralement les coûts du remplacement en cas de maladie; le tiers des frais leur est facturé sous forme de cotisation (0,5% actuellement, 0,56% en 2014).

² Le nombre d'assurés a reculé de près de 10% depuis 2009.

Lors de la journée syndicale du 13 novembre dernier, le SAEN a adopté la résolution ci-dessous. Par ce texte, les membres du SAEN demandent à tous les partenaires de l'école de miser sur la concertation pour faire évoluer les pratiques de chacun vers une école inclusive.

Intégration scolaire, besoins éducatifs particuliers et profession enseignante

– Constatant l'enlisement de la question de l'intégration scolaire dans des réflexions bureaucratiques et réglementaires dont on ne saurait espérer des avancées significatives pour la qualité de l'enseignement à l'école obligatoire;

– constatant l'exclusion des enseignants par l'administration scolaire cantonale des travaux qui conduiront à la mise en place de mesures dites d'adaptation que les enseignants devront appliquer pour les élèves dits à besoins particuliers;

– constatant la volonté de l'administration scolaire cantonale d'édicter, en collaboration avec certaines associations de parents, une grande quantité de directives censées régler l'adaptation du système d'enseignement aux difficultés d'élèves porteurs d'un diagnostic neuropsychologique et/ou logopédique ou autre;

– constatant que les parents d'élèves à besoins éducatifs particuliers sont aujourd'hui contraints de lutter contre un système qui peine à reconnaître les besoins de leurs enfants, les conduisant souvent à développer une attitude de défiance vis-à-vis de l'école, peu favorable à l'établissement et au maintien d'un réel partenariat;

– constatant la diversité des pratiques mises en œuvre au titre des mesures «spéciales» dans les divers cercles scolaires et l'iniquité engendrée par cette situation;

– constatant que le dialogue entre les parents et les enseignants parvient presque toujours à aplanir les difficultés et permet de maintenir une relation

de confiance bénéfique pour l'élève; réuni à Saint-Aubin le 13 novembre 2013 à l'occasion de la Journée syndicale des enseignants, le SAEN demande

– aux autorités scolaires:

- de s'appuyer sur le professionnalisme des enseignants pour faire évoluer l'école publique vers une approche inclusive et de mettre en évidence le professionnalisme des acteurs de l'école à chaque occasion;

- de circonscrire clairement le domaine de compétence de l'école face aux tentatives d'intrusion d'acteurs parascolaires, qui, s'ils sont généralement bienveillants, ne sont aucunement porteurs du projet global de l'école publique;

- d'énoncer une politique claire et harmonisée en matière d'intégration scolaire;

– aux parents:

- d'accorder a priori leur confiance aux enseignants, en partant du principe qu'ils ont pour mission de contribuer, en collaboration avec la famille, au développement de l'enfant (dans la mesure où les enseignants sont à la hauteur de la situation);

- d'établir un authentique partenariat avec les enseignants;

- de s'atteler à leur tâche éducative avec un certain recul vis-à-vis des informations transmises par les professionnels;

– aux spécialistes (en logopédie, ergothérapie ou autre):

- d'inscrire leurs interventions professionnelles dans le projet global de l'école;

- de mettre leurs compétences au service de la réussite de l'élève au sens du projet de l'école;

- de s'engager à ne pas se laisser instrumentaliser au profit d'intérêts individuels;

- de traduire les troubles et/ou difficultés d'apprentissage diagnostiqués chez un enfant en indications pédagogiques pour accompagner au mieux l'élève;

– aux directions d'écoles:

- d'assurer la transmission des informations pertinentes pour garantir la qualité du suivi de l'élève et pour rassurer les parents sur ce suivi, de façon à éviter les prises de contact hostiles;

– aux responsables de la formation:

- de garantir une formation initiale conduisant à la maîtrise des tâches effectives d'un enseignant engagé dans le terrain;

- de dispenser une formation initiale et continue adaptée à la composition actuelle des classes;

– aux enseignants:

- de se positionner en tant que professionnels dans l'exercice de leur fonction.

En résumé, le SAEN souhaite, en accord avec ses statuts, se positionner comme une force de proposition pour faire face aux questions et difficultés générées par les changements en cours. Il promeut le professionnalisme des enseignants et une approche institutionnelle cohérente des problématiques soulevées par l'intégration scolaire.